

Votre sortie

Elle est décidée en concertation avec vous et le psychiatre référent, une proposition de suivi en ambulatoire peut vous être faite.

Au moment de votre sortie, n'oubliez pas :

- votre courrier de sortie à remettre à votre médecin traitant,
- votre bulletin de situation si besoin,
- de reprendre vos effets et traitements personnels qui seront conservés dans le casier en salle de soins.

Le questionnaire de satisfaction

Nous vous demandons de prendre connaissance et de remplir le questionnaire de satisfaction qui est anonyme.

Il est à remettre à votre sortie aux soignants.

Celui-ci vous a été délivré pendant votre séjour, vos réponses nous permettent d'améliorer la qualité des soins dispensés dans le service. Une boîte est à votre disposition à la porte d'entrée du service.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe soignante de l'UPHSA.

Règles institutionnelles de sécurité fondamentales

Il vous est demandé de les respecter.

Le respect est de rigueur tant envers les personnes hospitalisées que le personnel soignant ainsi que le matériel mis à votre disposition.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER, DE VAPOTER EN CHAMBRE OU DANS LE SERVICE.

Le Centre Hospitalier est soumis à la réglementation anti-tabac, décret 2006-1386 du 15/11/06. Pour les patients souhaitant stopper leur consommation tabagique, des aides peuvent vous être proposées. Afin d'éviter tout risque d'incendie, les cigarettes et les briquets vous seront remis chaque soir et remis le lendemain.

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'INTRODUIRE DES OBJETS QUI PEUVENT S'AVÉRER DANGEREUX (VOIR AFFICHES DANS LE SERVICE).

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'INTRODUIRE, DE CONSOMMER OU DE PARTAGER DES PRODUITS ILLICITES (ALCOOL, CANNABIS...).

CES RÈGLES CONCERNENT ÉGALEMENT LES PERSONNES QUI VOUS RENDENT VISITE.

Le personnel veillera au respect de ces consignes.

Des étudiants seront appelés à vous prodiguer des soins. Veuillez les accepter, ils seront les soignants de demain. Vous pouvez néanmoins refuser en le signalant à l'équipe soignante.

**CENTRE HOSPITALIER
DE DENAIN**
25 bis rue Jean Jaurès
59220 DENAIN

Tel: 03 27 24 30 00
Site Internet: www.ch-denain.fr



Centre Hospitalier
de Denain

U.P.H.S.A. Unité Psychiatrique d'Hospitalisation en Soins Aigus

située au 1^{er} étage
Bâtiment "le Rivage"

Docteur Marie-Claire COQUIDE, Psychiatre Chef de Pôle
Docteur Mohammed Amine KETTAF, Psychiatre
Docteur Marc PAVAUT, Psychiatre

Docteur Perrine LEKADIR, Psychiatre Chef de service,
Responsable de l'unité

Bonjour,

Ce passeport a pour but de faciliter votre séjour en apportant un certain nombre de renseignements utiles.

Une équipe pluri professionnelle vous accueille et vous accompagne tout au long de votre hospitalisation.

Le personnel soignant décline son identité et sa fonction lors de votre prise en charge.

La qualité de votre séjour est coordonnée par:

- Le Cadre Supérieur de Santé

Tél : 03-27-24-32-23

- Le Cadre de Santé

Tél : 03-27-24-33-70

- Secrétariat ouvert :

du lundi au vendredi de 9h à 17h25
le samedi matin de 9h à 12h.

Tél : 03-27-24-32-27

Fax : 03-27-24-39-56

Votre Séjour

L'unité est spécifiquement dédiée pour les patients en soins sous contraintes, nécessitant une prise en charge contenante.

L'équipe pluridisciplinaire propose des moments d'échange et d'écoute, permet d'apporter des repères dans le quotidien et un accompagnement dans l'acceptation de la maladie.

2 modes d'hospitalisation sous contrainte :

- SDT : Soins psychiatriques à la Demande d'un Tiers
- SDRE : Soins psychiatriques sur Décision d'un Représentant de l'Etat.

Ces modes d'hospitalisations peuvent limiter votre liberté de circulation dans le service.

Un courrier explicatif vous sera remis et commenté par l'équipe soignante.

L'hospitalisation sous contrainte est régie par la loi de juillet 2011, modifiée en septembre 2013.

Les chambres

Le service comprend 12 chambres dont 4 chambres individuelles (soins intensifs) répondant aux normes de sécurité de la Haute Autorité de Santé afin d'y accueillir des patients nécessitant une surveillance très rapprochée.

L'attribution des chambres se fait sur indications médicales, selon les disponibilités. Elles bénéficient toutes d'un cabinet de toilette. Les salles de bain et de douche sont situées dans les parties communes.

Le personnel procédera à un inventaire de la chambre à votre entrée et chaque fois que nécessaire.

L'accès aux autres chambres du service est formellement interdit.

Les permissions

Des permissions de sortie du service de courte durée sont possibles (démarches administratives, rendez-vous...).

Ces permissions sont soumises à l'accord médical.

Vos demandes de permissions doivent être faites à l'avance afin que l'équipe puisse discuter de la possibilité d'accéder à votre demande.

Les repas

Ils sont pris en commun en salle à manger ou dans votre chambre (soumis à un accord médical).



Petit déjeuner: 8h30

Déjeuner: 12h30

Dîner: 18h30

Si vous devez suivre un régime, conformément aux prescriptions médicales, un menu spécialement adapté à votre santé vous sera proposé par la diététicienne.

Les visites



Elles sont autorisées de 16h30 à 18h,7j/ 7.
Elles se font en salle des visites ou dans les salles à manger.



Si vous êtes hospitalisés en soins intensifs, les visites peuvent être limitées en fonction de votre état.

Les visites des jeunes enfants sont déconseillées, sans en avoir parlé au préalable avec le personnel soignant.

Celui-ci peut alors vous proposer un aménagement d'accueil préservant votre d'intimité.

Les visiteurs ne doivent amener de provisions et denrées périssables que pour la consommation ponctuelle c'est à dire pendant les visites.

Le stockage de la nourriture en chambre est interdit.

Tenue et Hygiène



Pour permettre un change régulier, pensez à vous munir d'un nécessaire de toilette (savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice), de vêtements de rechange, pantoufles, pyjamas, robe de chambre, serviettes et gants de toilette.

Le nettoyage du linge personnel est à votre charge.

Des douches et baignoires sont à votre disposition, de 7h30 à 11h et de 18h00 à 20h30.

Il vous est demandé de vous présenter dans une tenue correcte au petit déjeuner.

Dans la journée, vous serez habillé en tenue civile.

Des baskets et tenues décontractées peuvent vous être utiles pour participer à certaines activités.

La télévision

Il y a une télévision à votre disposition en salle à manger.

Le téléphone



Numéro de la salle de soins : 03 27 24 33 74

L'usage du téléphone portable est interdit en UPHSA.

Il vous sera possible de passer des appels en utilisant le téléphone du service entre 15h et 17h, sous réserve d'accord médical.

Vos droits et devoirs

Vous pouvez en prendre connaissance sur les affiches dans le service (charte du patient hospitalisé).

Les soins

Vous êtes pris en charge par une équipe pluri professionnelle: Psychiatres, Infirmiers, Aides-soignants, Agent des Services Hospitaliers, Psychologues, Assistantes sociales.

Les soins ne se limitent pas à une prise de médicaments mais s'articulent autour d'entretiens, d'activités thérapeutiques en prise en charge individuelle ou en groupe.

A l'entrée, vous serez accueilli par un infirmier qui vous présentera le service, son organisation et vous aidera à vous installer en chambre.

Il vous demandera également de remplir plusieurs formulaires (personne de confiance, informations médicales) et vous remettra un bracelet d'identification qui doit être porté au sein de l'hôpital. Il procédera en votre présence à un inventaire des affaires que vous avez en votre possession.

Vous serez reçu le plus rapidement possible par un psychiatre, qui restera en général votre médecin référent, et déterminera avec vous et l'équipe soignante les objectifs de soins de votre séjour. N'hésitez pas par la suite à le solliciter.

Les psychiatres peuvent rencontrer les familles sur demande et avec l'accord du patient. Il faut prendre pour cela rendez-vous au secrétariat.

Des transmissions entre les professionnels de santé sont organisées tous les jours afin de discuter des prises en charge de chaque patient.

Des activités régulières ou ponctuelles sont proposées soit en articulation avec les structures d'alternative à l'hospitalisation, soit organisées dans le service. Des jeux de sociétés, table de ping-pong sont disponibles.

Votre argent et les objets de valeur



Evitez de les garder avec vous.

Il est préférable de tout remettre à votre famille ou à votre personne de confiance.

Il existe cependant une procédure qui permet de déposer l'argent au régisseur.

En l'absence de cette formalité, la direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Soyez vigilant avec vos effets personnels.

Les objets personnels particuliers tels que rasoir, paire de ciseaux, flacons en verre, parfum seront conservés dans un casier à votre nom en salle de soins.

Si vous arrivez avec des médicaments ceux-ci seront rendus à votre famille ou quelqu'un que vous désignerez ou alors resteront dans votre casier et rendu à votre sortie.